

Montréal, le 5 décembre 2002

À : **Tous les intéressés**

Objet : **Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité au cours de l'année 2003**
Dossier : R-3501-2002

Le 26 novembre 2002, la Régie de l'énergie (la Régie) a reçu d'Hydro-Québec Distribution (le « Distributeur ») une demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité au cours de l'année 2003 (coût individuel inférieur à 10 M\$).

Le budget des investissements 2003 pour l'ensemble des projets du Distributeur dont le coût individuel est inférieur à 10 millions de dollars s'établit à 499,2 millions de dollars. La Régie rendra, au cours de la semaine du 9 décembre 2002, une décision procédurale fixant les modalités de l'examen de ce dossier.

Tous les groupes, organismes ou personnes intéressés peuvent prendre connaissance du contenu de la requête sur le site Internet de la Régie www.regie-energie.qc.ca.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

c.c. Me Simon Turmel